



RAPPORT DU TRESORIER

Exercice 2019

J'ai le plaisir de vous présenter le rapport financier de notre association pour l'exercice 2019 clos le 31 décembre 2019.

Je suis accompagné dans cette tâche par Mme Riché représentante du cabinet CEGECO de Provins.

Je vous invite à prendre connaissance des éléments utiles à la compréhension de la situation financière de l'AJECTA.

Nous soumettons à votre vote les résolutions habituelles relatives à l'approbation des comptes, au quitus de gestion, à l'affectation du résultat et à l'approbation du budget prévisionnel.

Le présent rapport vous présente les chiffres qui combinent l'ensemble des comptes et y associe les explications nécessaires à leur compréhension.

A la lecture du bilan, certains se sont sans doute demandé à quoi correspondent les dettes. Comme l'an dernier, nous avons constaté des dépenses en 2019 qui ont été réglées sur 2020.

Le bilan vous donne également un état de la trésorerie disponible au 31/12/2019 qui s'élève à 132 870€. Une partie de cette somme est engagée sur les projets en cours (141TB407, restauration de la 241P30, restauration de la voiture Pullman 4024).

Les plus assidus auront constaté une fonte de notre trésorerie de près de 50% soit 118 772€ par rapport à l'exercice 2018. Cela correspond essentiellement au paiement des frais de rapatriement de la 241P30 mais aussi à la création d'une salle de réunions et de formations dont nous manquions cruellement au dépôt.

On peut noter que globalement les autres achats et charges externes ont baissé cette année, répondant aux vœux que j'avais formulé l'an dernier.

Nos recettes propres, en revanche, se sont envolées de plus de 30000€ cette année. On enrayer, ainsi, les baisses successives des trois derniers exercices. Néanmoins, la fonte de notre trésorerie nous impose la plus grande prudence concernant nos investissements et nos dépenses courantes.

Les recettes des entrées du Musée augmentent légèrement en 2019 ainsi que celles de la boutique/buvette. On note la plus grosse hausse de nos recettes propres en ce qui concerne les mises à disposition du patrimoine qui correspond essentiellement à la mise à disposition de notre rame historique à la RATP pour les 50 ans du RER A. Les chiffres de la restauration à bord s'érodent un peu plus cette année du fait de l'annulation de plusieurs prestations.

Malheureusement d'autres chiffres sont en fort recul comme les cotisations ainsi que les dons provenant du mécénat. La baisse des cotisations s'explique toujours par une érosion du nombre de membres due à l'absence de trains « Grandes Lignes » au programme 2019. Les personnes adhérant à l'occasion de ces trains ne renouvellent pas forcément leur cotisation même si ce principe de fonctionnement nous a laissé quelques fidèles.

On peut noter que les dons généraux ou les dons affectés se maintiennent en 2019.

Le tableau ci-après compare les principaux produits 2015 à 2019 :

PRODUITS	2019	2018	2017	2016	2015
Entrées (Musée + Manifestations)	17 707	15 846	17 040	15 783	13 614
Boutique/Buvette (Musée + Manifestations)	10 244	9 286	7 686	10 910	33 362
Mise à disposition de patrimoine (Ex Cinémas et Loc. Diverses)	36 616	6 324	10 430	14 450	17 360
Emplacements Exposants (Manifestations)	1 180	3 210	1 370	1 362	970
Billets (Trains et Navettes Manifestations)	15 270	6 307	6 003	21 011	21 871
Voiture restaurant (Trains et Manifestations)	3 668	6 428	6 860	4 835	*

* Compris dans les billets

La notion de « Manifestation » regroupe les 6 manifestations de bienfaisance autorisées par l'administration fiscale.

Les entrées du musée sont exonérées des impôts commerciaux (TVA, IS, CET ...) quel que soit le montant.

Les billets de train Grande Ligne le seraient également puisque l'ensemble des voyageurs sont membres de l'association avec toutes les prérogatives qui s'y attachent.

En dehors des manifestations de bienfaisance, les activités de Boutique/Buvette/Restauration sont clairement des activités à caractère commercial et pourraient, à ce titre être l'objet des impôts commerciaux. La facturation de prestations de main d'œuvre ou de travaux également.

Cette année le produit de ces activités s'élève à 5 633€. Elles n'ont clairement pas un caractère prépondérant et leur produit ne dépassant pas 63 059€, elles sont exonérées des impôts commerciaux.

Je ne vais pas changer de formulation concernant la mise à disposition de patrimoine qui reste toujours, quant à elle, sujette à discussions selon qu'on voit ces revenus comme une activité concurrentielle (par rapport à d'autres structures commerciales à l'échelle de la France) ou bien si l'on voit le caractère unique des pièces ne pouvant, par essence, faire l'objet de concurrence...

A ce sujet, nous allons tenter de régler cette question avec nos experts comptables d'ici la prochaine AG.

Au 31/12, notre association comptait, selon la définition statutaire, 199 membres dont 67 permanents.

Les recettes de l'AJECTA étant constituées de nombreux dons et abandons de frais.

L'assemblée générale est l'occasion de saluer et de remercier l'ensemble de nos généreux donateurs et de nos sympathiques bénévoles qui abandonnent leurs dépenses de déplacement, de fournitures ou d'équipement pour les chantiers et qui s'élèvent cette année à 51 869€.

Les dons en numéraire s'élèvent cette année à 21 512 € dont 8 955 € pour rapatrier la 241P30 et 2 221 pour la remise en état.

En 2019, les bénévoles de l'AJECTA ont réalisé 12 451 heures qui représentent 172 197 €, un montant en baisse par rapport à 2018. Cela représente 7,8 équivalents temps plein répartis sur les 67 permanents soit en moyenne 0,12 ETP par personne sachant qu'il y a de nombreuses disparités avec quelques cumuls individuels dépassant 800 heures (0,5 ETP).

Les subventions publiques de fonctionnement s'élèvent à 3 500€. A ce titre, je remercie tout particulièrement Monsieur le Maire de Longueville et Monsieur le Président de la Communauté de Communes du Proveninois pour l'aide et la confiance, que chacun, à son niveau, a bien voulu nous accorder.

L'AJECTA a donc bénéficié, en 2019, d'un montant de 83 732 € provenant de la générosité publique et de la valorisation de dons en nature ainsi que d'aides des collectivités locales et de l'Etat. Cela représente 44 % de nos recettes numériques.

Pour la première fois depuis que je suis trésorier, je constate une plus forte part de nos ventes et mises à dispositions que de dons et subventions.

En comptant le travail des bénévoles, l'ensemble des contributions volontaires s'élève à 71% du budget incluant les contributions en nature. Cette dimension démontre la prépondérance des activités non lucratives de notre association ainsi que le caractère désintéressé des personnes qui y contribuent.

Nous avons délivré, cette année, 155 reçus fiscaux au titre de l'article 200 du Code Général des Impôts et au titre de l'article 238 bis du même code pour un montant total de 70 937€.

En 2019, les dépenses relatives aux projets en cours ont été les suivants:

- 141TB407 : 24 326€ (retubage et réparation de la chaudière)
- Rotonde : 0 € (Reprise des travaux prévue en 2020)
- Poste de Cravant : 0 € (Reprise des travaux en 2020)
- 241P30: 105 757 € pour le rapatriement.
- Voiture Pullman 4024 : 1 740€

La 140C231 a été officiellement mise en exploitation au 01/01/2019 et nous avons commencé l'amortissement de la chaudière d'un montant de 358 903€ sur une période de 25 ans.

Le projet de rapatriement de la 241P30 a été clos avec un déficit de 10 586€ entre les recettes de la souscription, la réserve constituée par la vente de dons en nature en 2015 et les dépenses. Le déficit a été financé sur les fonds propres de l'association. Une nouvelle souscription pour la remise en état de présentation a été ouverte.

Aussi, la réserve de 17 000€ qui apparaît au bilan n'a plus lieu d'être et je vous propose de l'affecter au résultat.

Je vous propose de reporter l'excédent de 59 672€ constaté à la clôture des comptes 2019 sur l'exercice 2020, conformément à l'article 205 §2 de nos statuts.

Comme chaque année, je vous rappelle que cet excédent résulte de l'amortissement de certains travaux et est destiné au montage de nouveaux projets de restauration ainsi qu'à la maintenance de notre patrimoine. Il ne s'agit en aucun cas d'un bénéfice que l'on pourrait dépenser sans compter.

Pour mémoire, nous avons toujours deux véhicules interdits d'accès au réseau pour non-réalisation des opérations de contrôle prévues par la réglementation et les schémas de maintenance. La levée de ces interdictions se fera moyennant une dépense de l'ordre de 50 000€ non-subventionnables.

De même, la rotonde nécessite une série de travaux dont le montant dépassera 300 000€ et sur lesquels on devra financer au moins 60 000€.

Les projets menés par l'AJECTA couvrent plusieurs exercices avec des montants dépassant largement les ressources propres annuelles de l'association. Cette réalité doit conduire à une gestion prudente de nos excédents.

La situation épidémique de fin d'année 2019 laissant présager le pire en cas d'arrivée et de perte de contrôle de la propagation de la maladie sur le territoire national, nous avons imaginé un budget au minimum tant en terme de recettes que de dépenses.

Nous demandons donc à chacun de faire preuve de la plus grande retenue dans ses dépenses et de favoriser au maximum les abandons de frais.

L'ensemble de la documentation comptable est à votre disposition, sur rendez-vous, au bureau du dépôt.

Le bilan et le compte de résultat synthétiques seront publiés au Journal Officiel, conformément à la législation en vigueur.

Merci de votre attention et de votre confiance.

Olivier Goncalves,

Trésorier.